



NOTE DE FRAIS
INDEMNITE OCCASIONNELLE D'ARBITRAGE

Date :/...../.....

N° complet de la rencontre :

Identité de l'arbitre occasionnel :

Nom : **Prénom :**

Adresse : rue/av. n° Bte

Code postal : Commune :

NB – l'indemnité forfaitaire est fixée à 12.50 € pour une rencontre de 2 x 25 minutes et à 0.30 € la minute pour toutes les autres rencontres. Elle peut être versée sur un compte bancaire déterminé ou être créditée sur le compte courant du club

L'indemnité est à créditer sur le compte courant du club : (matricule)

Signature (accord de la Fédération) :

Signature du C.Q. :

Note de frais à joindre à la feuille de match et à renvoyer à la BP 110 – Avenue Rogier, 162 – 1030 Schaerbeek



NOTE DE FRAIS
INDEMNITE OCCASIONNELLE D'ARBITRAGE

Date :/...../.....

N° complet de la rencontre :

Identité de l'arbitre occasionnel :

Nom : **Prénom :**

Adresse : rue/av. n° Bte

Code postal : Commune :

NB – l'indemnité forfaitaire est fixée à 12.50 € pour une rencontre de 2 x 25 minutes et à 0.30 € la minute pour toutes les autres rencontres. Elle peut être versée sur un compte bancaire déterminé ou être créditée sur le compte courant du club

L'indemnité est à créditer sur le compte courant du club : (matricule)

Signature (accord de la Fédération) :

Signature du C.Q. :

Note de frais à joindre à la feuille de match et à renvoyer à la BP 110 – Avenue Rogier, 162 – 1030 Schaerbeek